

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DÉCEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 12 décembre 2019,

Décisions :

Prend acte des décisions du Maire,

Conseil municipal précédent :

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 3 octobre 2019. **A L'UNANIMITÉ.**

Délibérations :

• **Finances et commande publique**

2019-12-01 **Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2020**

VOTE le rapport d'orientations budgétaires pour 2020

A LA MAJORITÉ (*Abstention du groupe Francheville au Cœur et de M. Cyril Kretzschmar*)

2019-12-02 **Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2019**

VOTE la décision modificative N°2 telle que présentée,

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : + 315 254,00 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : + 0,00 €

A LA MAJORITÉ (*Abstention du groupe Francheville au Cœur et de M. Cyril Kretzschmar*)

2019-12-03 **Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2020**

AUTORISE Monsieur le Maire, dans l'attente du vote budget primitif 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants suivants :

Chapitre	Libellé	Crédits provisoires
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	480 000,00 €
987	EXTENSION PARC SPORTIF	500 000,00 €
Total général		1 000 000,00 €

A LA MAJORITÉ (*Abstention du groupe Francheville au Cœur et de M. Cyril Kretzschmar*)

2019-12-04 **Convention avec la SPA pour 2020**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prise en charge, de capture et d'enlèvement des animaux avec la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-Est pour l'année 2020;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour les années à venir si les conditions d'exécution et tarifaires ne subissent pas de modifications

A L'UNANIMITÉ.

• **Cadre de vie – urbanisme - économie**

2019-12-05 **Dérogations à la fermeture du dimanche pour les commerces de détail et concessionnaires automobiles**

AUTORISE une dérogation à la fermeture du dimanche pour les branches d'activité précitées et selon les dates énoncées :

- Hypermarché,
Commerces de détail : habillement, optique, bijouterie, parfumerie et produits de beauté, maroquinerie et articles de voyage, coiffure, commerce de piles, cigarettes électroniques, industrie manufacturière (multi-services) pour les 8 dimanches suivants :
 - dimanche 28 juin 2020
 - dimanche 6 septembre 2020
 - dimanche 27 septembre 2020
 - dimanche 29 novembre 2020
 - dimanche 6 décembre 2020
 - dimanche 13 décembre 2020
 - dimanche 20 décembre 2020
 - dimanche 27 décembre 2020
- Concessions automobiles pour les 5 dimanches suivants :
 - dimanche 19 janvier 2020
 - dimanche 15 mars 2020
 - dimanche 14 juin 2020
 - dimanche 13 septembre 2020
 - dimanche 11 octobre 2020

A LA MAJORITÉ (Vote contre du groupe Francheville au Cœur et de M. Cyril Kretzschmar, Abstention d'Olivier Laverlochère)

2019-12-06 **Règles relatives aux redevances d'occupation du domaine public à Francheville**

APPROUVE la modification des tarifs relatifs aux redevances d'occupation du domaine public et la gratuité de la tenue des marchés forains sur le mois d'août.

A L'UNANIMITÉ.

2019-12-07 **Autorisation de conventionner avec la Métropole pour l'instruction des demandes d'autorisations et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols**

AUTORISE le Maire à signer avec la Métropole de Lyon la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.

PRÉCISE que le dispositif générera une dépense en fonctionnement à l'issue de l'année de mise en service.

A LA MAJORITÉ (Vote contre du groupe Francheville au Cœur et abstention M. Cyril Kretzschmar)

- 2019-12-08 **Convention de refacturation des frais de personnel dans le cadre du Programme Nature Yzeron pour l'année 2020**
 APPROUVE la convention de refacturation des frais de personnel dans le cadre du Programme Nature Yzeron pour l'année 2020.
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- A L'UNANIMITÉ.**

• **Education-jeunesse-petite enfance**

- 2019-12-09 **Tarifs des séjours d'hiver**
 APPROUVE la participation des familles aux activités périscolaires telle que définie :

TAUX D'EFFORT	TARIF PLANCHER	TARIF PLAFOND	TARIF HORS COMMUNE
3,5982 %	20 €	72 €	80 €

A L'UNANIMITÉ.

- 2019-12-10 **Actualisation du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant**
 AUTORISE Monsieur Le Maire
- à signer l'édition 2019 du règlement de fonctionnement des EAJE en annexe à cette délibération
 - à signer, par décision, tout avenant à ce règlement ne le modifiant pas substantiellement.
- A L'UNANIMITÉ.**

• **Ressources Humaines**

- 2019-12-11 **Création de vacations d'agents recenseurs**
 DÉCIDE de créer 3 postes de vacataires pour assurer le recensement de la population en 2020
 FIXE leur rémunération comme suit :
- 3,20 € brut par feuille de logement remplie
 - un forfait de 120 € pour les frais de transport
 - un taux horaire au tarif du SMIC horaire pour chaque heure de formation
 - un forfait de 120 € à l'issue de la mission de recensement sous la condition de bonne réalisation de la mission
- A L'UNANIMITÉ.**

- 2019-12-12 **Participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le Cdg69 pour le risque santé et/ou prévoyance**
 DÉCIDE :

Article 1 : d'approuver la convention d'adhésion à intervenir en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 avec le cdg69 et d'autoriser le Maire à la signer

Article 2 : d'adhérer à la convention de participation portée par le cdg69 pour le risque « prévoyance »

Article 3 : de fixer le montant de la participation financière de la commune à douze euros par agent à temps complet et par mois pour le risque « prévoyance ».

Article 4 : de verser la participation financière fixée à l'article 3

- aux agents titulaires et stagiaires de la commune en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet,
- aux agents contractuels (de droit public ou de droit privé) en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité, employés de manière continue depuis 5 mois. qui adhéreront aux contrats conclus dans le cadre de la convention de participation du cdg69.

Article 5 : de dire que la participation visée à l'article 3 est versée mensuellement directement aux agents

Article 6 : de choisir, pour le risque « prévoyance » :

- le niveau de garantie suivant :
Niveau 3 : maintien à 95% de la rémunération indiciaire nette (sur la base d'assiette TBI + NBI + RI) pendant la période de demi traitement pour maladie (pour une durée maximale de 3 ans dans la limite de l'âge légal de départ à la retraite en vigueur au moment de la souscription du contrat) et 95% du montant du régime indemnitaire.
- et le niveau d'option suivant :
☐ Option 1 : incapacité de travail : Indemnités journalières

Article 7 : d'approuver le taux de cotisation fixé à 0.88 % pour le risque prévoyance et d'accepter que ce taux est contractuellement garanti sur les deux premières années de la convention et qu'à partir de la troisième année celui-ci pourra, en cas de déséquilibre financier, être augmenté avec un plafond à 5%.

Article 8 : D'approuver le paiement au cdg69 d'une somme de 400 euros relative aux frais de gestion qu'il supporte jusqu'au terme de la convention de participation et calculée compte tenu des effectifs de la commune.

Strates	Santé	Prévoyance
1 à 30 agents	100 €	100 €
31 à 50 agents	200 €	200 €
51 à 150 agents	300 €	300 €
151 à 300 agents	400 €	400 €
301 à 500 agents	500 €	500 €
501 à 1 000 agents	600 €	600 €
Collectivités non affiliées	900 €	900 €

Article 9 : De dire que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

A L'UNANIMITÉ.

2019-12-13 **Octroi de prestations d'action sociale pour les agents de la collectivité**

DÉCIDE de se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité ;

DÉCIDE d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2020, cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, et de verser une cotisation correspondant au mode de calcul suivant :

Nombre d'agents bénéficiaires actifs et/ou retraités indiqués sur les listes

x

Montant forfaitaire par agent bénéficiaire actif et/ou retraité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

DÉCIDE l'organisation suivante :

- Désignation de Mr GOTTELAND, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la commune de FRANCHEVILLE au sein du CNAS.
- Désignation d'un agent délégué parmi les membres du personnel pour représenter la commune de Francheville au sein du CNAS
- Désignation d'un correspondant (et éventuellement d'adjoints) parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires. Sa mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion. Le temps et les moyens nécessaires à sa mission seront mis à sa disposition.

A L'UNANIMITÉ.

2019-12-14 **Adhésion au service de médecine préventive**

APPROUVE l'adhésion à la convention avec le service de médecine préventive du cdg69

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération

PREND ACTE du montant de la participation qui est fixé à 70 € euros par agent pour 2020 et 80€/agents à compter du 1^{er} janvier 2021

DÉCIDE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

A L'UNANIMITÉ.

2019-12-15 **Mise en place du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail**

DÉCIDE de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

DÉCIDE de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

DÉCIDE de recueillir, au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, l'avis des représentants de la collectivité.

A L'UNANIMITÉ.

2019-12-16 **Modification du tableau des effectifs**

MODIFIE le tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2020 en prenant en considération les transformations des postes proposées.

A LA MAJORITÉ (*Abstention du groupe Francheville au Cœur et de M. Cyril Kretzschmar*)

2019-12-17 **Convention d'utilisation du nouveau parc sportif par le Football Club Franchevillois**
AUTORISE la signature de la convention d'utilisation du nouveau parc sportif et de ses équipements entre la commune de Francheville et le Football Club Franchevillois.

A L'UNANIMITÉ.

2019-12-18 **Convention d'utilisation du nouveau parc sportif par l'Entente Sud Lyonnais-Francheville Athlétisme**
AUTORISE la signature de la convention d'utilisation du nouveau parc sportif et de ses équipements entre la commune de Francheville et l'Entente Sud Lyonnais-Francheville Athlétisme.

A L'UNANIMITÉ.

2019-12-19 **Avenant à la convention avec l'association ANCV pour la billetterie**
AUTORISE l'avenant à la convention avec l'association ANCV afin d'effectuer les démarches administratives auprès de l'ANCV et de la trésorerie de Tassin la Demi-Lune avec l'objectif d'intégrer les chèques aux procédures de billetterie.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer électroniquement l'avenant à la convention d'adhésion à l'association ANCV pour la billetterie

A L'UNANIMITÉ.

2019-12-20 **Partenariat au dispositif « Pass Région »**
AUTORISE ce partenariat afin d'effectuer les démarches administratives auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes et de la trésorerie de Tassin la Demi-Lune avec l'objectif d'intégrer le Pass Région aux procédures de billetterie.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif « Pass Région ».

A L'UNANIMITÉ.

Michel RANTONNET
Maire de Francheville



Membres Présents : M RANTONNET, Mme PETIT, M CALABRE, Mme QUIBLIER, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, M GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, Mme BARBET, M ROUX, Mme REY, M DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme D'HONNEUR, Mme POULARD, M LAVERLOCHERE, Mme JAUFFRET, M CORTIAL, M GUIBERT, Mme JAMBON, Mme DUMONT, M KRETZSCHMAR, M. RIVIER.

Membres représentés : M GOURRIER, M TREMBLEAU, Mme PRUNARET, Mme SALEMBIER-MICHEL, M. SADOT, Mme RODAMEL, M LAMBERT, Mme FAÏ.

Membres absents excusés : M BONNEMAN.

Membres absents : M. GUILLON, Mme SANTOS-MALSCH